

COMMISSION FUTSAL

**La Commission se réunit
tous les Jeudis de 14H30 à 16H30**

**Réunion du Jeudi 30 Août 2018
P.V. n° 1**

Présents : MM. Roland ALLES - Patrick FAUTRAD – Grégory HANNOT - Christophe JOLY - Jean Charles PRUVOST

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- Composition du bureau

- Mise en place de la saison 2018-2019

- Réunion avec les clubs Futsal à 18h30

COMPOSITION DU BUREAU

Président : M. Patrick FAUTRAD

Secrétaire : M. Roland ALLES

Membres : MM. Grégory HANNOT - Christophe JOLY - Jean Charles PRUVOST

MISE EN PLACE DE LA SAISON 2018 / 2019

- Elaboration de la Poule de 1^{ère} Division

- Préparation du calendrier et de l'agenda 2018/2019

REUNION AVEC LES CLUBS FUTSAL A 18H30

Clubs présents :

LA SEYNE FC (2 représentants), CSK VAL DES ROUGIERES (2 représentants), ISSOLE FUTSAL (1 représentant), SP CLARET FUTSAL (1 représentant), ASC LE LAS (1 représentant), T. AV SPORTIF (1 représentant)

Présentation de la saison 2018 / 2019

Le Président de la Commission souhaite la bienvenue à tous les participants et leur souhaite une bonne nouvelle saison.

Calendrier 1^{ère} Division Futsal :

Préparé en amont lors de la réunion de la Commission, le calendrier montre qu'il n'y aura qu'une Poule de 1^{ère} Division Futsal. En effet, le nombre d'équipes étant seulement de 4 en 2^{ème} Division, il a été décidé de ne faire qu'une seule poule de 12 équipes en 1^{ère} Division Futsal.

Règlement Administratif Futsal :

Il a été décidé, pour cette nouvelle saison, de rajouter comme dans les championnats, une partie règlement disciplinaire au vu des éventuelles sanctions.

Celle-ci pourra se traduire par des points de retrait, ou par une bonification en fin de compétition.

Il a été également annoncé que les frais d'arbitrage ont augmenté.

Les lois du jeu sont celles établies par la F.I.F.A. et aucune modification n'a été apportée pour cette nouvelle saison.

Après quelques questions diverses sur lesquelles la Commission a répondu, la réunion se termine par un verre de l'amitié, offert par le Comité Directeur du District.

La séance est donc clôturée à 20h15.

*Prochaine réunion
Jeudi 6 Septembre 2018*

Le Président : Patrick FAUTRAD
Le Secrétaire : Roland ALLES